



Introspection :
observation méthodique
par le sujet lui-même,
de ses états
de conscience
et de sa vie intérieure*.

25 NOVEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le syndicalisme – et la CGT n’y échappe pas – reste un univers masculin au sein duquel les femmes peuvent être victimes de violences, de discriminations, de paroles sexistes. La mise en place, fin 2016, à la CGT, d’une cellule de veille à destination des victimes de telles violences, relève d’une démarche d’analyse et d’introspection sur la place des femmes dans le syndicalisme CGT. « La création de cet outil sanctionne la volonté de nous transformer nous-même d’une part, de servir de relai à toute victime ou tout témoin qui nous contacte, d’autre part » affirme Raphaëlle Manière, pilote de la cellule.

Cellule de veille CGT : quel bilan après 22 mois d’existence ?

Huit fédérations rencontrées sur trente-deux, moins d’une dizaine de dossiers traités ou en cours. La cellule est encore trop peu connue, trop peu sollicitée et peine à gagner en visibilité au sein de la CGT. Les violences faites aux femmes ne seraient-elles pas un sujet prioritaire ? Il s’agirait plutôt d’un sujet encombrant qu’on ne sait pas encore bien traiter : « Nous fonctionnons comme une association d’aide aux victimes et avons deux objectifs en fait : après avoir établi des faisceaux d’éléments et caractérisé les faits dont nous sommes saisis, nous alertons les organisations concernées et proposons de les soutenir pour régler les situations de violence » poursuit Raphaëlle Manière. Cependant, la saisine intervient lorsque l’organisation concernée n’a pas su réagir (fédération, union locale ou départementale). C’est parfois la

victime elle-même, en arrêt souvent, en dépression parfois, ou alors un témoin qui nous passe un coup de fil ou envoie un mail. « Ne pas défendre ces femmes, ne pas s’intéresser à ce qu’elles subissent, c’est s’exposer à ce qu’elles quittent le collectif militant, alors que dans toutes nos instances nous nous plaignons d’un manque de femmes ! » poursuit notre interlocutrice.

Les violences faites aux femmes sont devenues des faits sociaux majeurs. Des victimes parlent, dénoncent et témoignent. Après #metoo#, elles ont pris la parole et ce dans tous les milieux sociaux. Elles se constituent en force collective ; une force issue de la base, ce que revendique la CGT dans sa démarche. Alors, disposer d’un outil, sans le mettre à profit pour alerter et sensibiliser les organisations, signifie aussi tout le chemin qu’il reste à parcourir dans notre syndicalisme et nos syndicats.

A vos agendas

Pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, deux formations conjointement organisées par la Confédération CGT et l’Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) : les **5 et 19 novembre 2018** à Montreuil.

Inscriptions : fem-mixite@cgt.fr

Le **6 février 2019** au soir, chacun.e pourra assister à une conférence en partenariat avec l’Institut d’Histoire Sociale (IHS), conférence autour de l’impact des assemblées générales de femmes dans la CGT animée par Maryse Dumas, membre de la Direction Confédérale de 1996 à 2009.

Le **7 février 2019** journée sur le thème de l’égalité professionnelle, avec présentation du rapport de situation comparée des femmes dans nos syndicats CGT par Rachel Silvera.